

# PROTECTION DES CIVILS

## GUIDE DE RÉFÉRENCE MILITAIRE



# **Protection des civils Guide de référence militaire**

**Peacekeeping and Stability Operations Institute  
(PKSOI) United States Army War College  
Carlisle, Pennsylvania 17013  
Janvier 2013**

## **Protection des civils** **Guide de référence militaire**

\*\*\*\*

Toute remarque concernant le *Guide militaire relatif à la protection des civils* est bienvenue et est à envoyer à l'adresse suivante : Director, Peacekeeping and Stability Operations Institute, U.S. Army War College, 22 Ashburn Drive, Carlisle, PA (USA) 17013-5054 (usarmy.carlisle.awc.list.pksoi-operations@mail.mil).

\*\*\*\*

Le *Guide militaire relatif à la protection des civils* a été classé comme appartenant au domaine public et peut être reproduit et modifié à volonté à condition d'être cité conformément aux règles. Règle de citation proposée :

Peacekeeping and Stability Operations Institute. *Guide militaire relatif à la protection des personnes civiles*. Carlisle, PA : PKSOI, 2013.

\*\*\*\*

Le *Guide militaire relatif à la protection des civils* est un livre blanc non officiel n'ayant pas un caractère réglementaire et à ne pas considérer comme un document de référence d'une organisation ou d'un service.

\*\*\*\*

Toutes les publications du Peacekeeping and Stability Operations Institute (PKSOI) sont disponibles sur le site internet du PKSOI sous forme électronique aux fins de diffusion. L'adresse de la page d'accueil du PKSOI est : <https://pksoi.army.mil>

\*\*\*\*

Le PKSOI publie chaque trimestre un journal ayant pour but d'informer tous ceux qui s'occupent des opérations de paix et de stabilisation sur les résultats les plus récents de nos analyses, les publications les plus récentes et à venir et les projets de conférences organisées par le PKSOI. Chaque bulletin trimestriel est consacré à un thème ayant trait aux opérations de paix et de stabilisation et contient un avant-propos commenté du directeur du PKSOI placé sous la rubrique « The Director's Corner ». Si vous souhaitez obtenir ce journal, veuillez vous inscrire sur la page d'accueil du PKSOI sous

<https://pksoi.army.mil/subscription.cfm>

## Avant-propos

Ce *Guide militaire relatif à la protection des civils* est le résultat de discussions et de la coopération avec une série de personnes et d'organisations qui se consacrent à la question de savoir comment prévenir et réagir à la violence contre les personnes civiles. Dans ce contexte, on soulignera l'atelier du Centre Stimson à la UK Defence Academy à Shrivenham en 2009 auquel participaient des experts et des concepteurs en coopération avec des chefs militaires et des personnes occupant des fonctions de direction dans le domaine civil qui disposaient d'expériences en matière de protection des civils dans des situations de crise. Une partie de l'atelier consistait également en un exercice de simulation de deux jours sur la base d'un scénario d'escalade de la violence contre des civils qui était censé inciter les participants à proposer et à évaluer des possibilités d'actions visant à protéger les personnes civiles. L'atelier a été mis en œuvre par Alison Giffen et Max Kelly dans le but d'acquérir des enseignements pouvant être formulés comme critères de référence pour les opérations de protection futures. Max Kelly et/ou Alison Giffen ont présenté les résultats de l'atelier sous la forme des trois documents suivants : *Addressing the Doctrinal Deficit : Developing Guidance to Prevent and Respond to Widespread or Systematic Attacks Against Civilians*; *Protecting Civilians: Proposed Principles for Military Operations*; and *Military Planning to Protect Civilians: Proposed Guidance for United Nations Peacekeeping Operations*. Ces publications expliquent les raisons pour lesquelles il est nécessaire d'établir une doctrine d'emploi pour la protection des civils ; elles décrivent, en outre, un cadre stratégique pour la doctrine d'emploi ainsi que sept règles de référence concernant les opérations militaires comportant des tâches de protection. Bien que le guide ne repose pas uniquement sur les travaux du Centre Stimson, mais réunisse des contributions et l'expertise de nombreuses personnes, l'initiative Stimson *Addressing the Doctrinal Deficit* et les publications du centre ont été le point de départ pour l'élaboration de ce guide.

Le *Guide militaire relatif à la protection des civils* s'adresse en premier lieu aux chefs militaires et à leurs états-majors, qui doivent prendre en considération la protection des civils lors d'opérations multidimensionnelles de soutien de la paix ou d'opérations militaires dans le cadre de conflits armés, notamment dans les cas où la protection des civils représente un objectif opérationnel et stratégique. Il sert de complément à la doctrine d'emploi des forces existante et aux autres directives pertinentes, de sorte que les forces militaires puissent remplir leurs obligations en matière de protection des personnes civiles.

D'autres lecteurs et utilisateurs potentiels sont les organisations internationales telles que les Nations Unies, l'Union africaine et l'OTAN, par ailleurs, des forces armées nationales ainsi que les International Association of Peacekeeping Training Centres (IAPTC - Association internationale des centres de formation aux missions de paix). Ce projet ne vise en aucun cas à supplanter des démarches adoptées par ces organisations pour élaborer leurs propres règles internes. L'objectif du *Guide militaire relatif à la protection des civils* vise plutôt à soutenir dans le monde entier le développement de la doctrine d'emploi et de la formation dans des établissements militaires ; dans cet esprit, les auteurs souhaiteraient également encourager le lecteur à considérer le guide comme un document vivant adaptable aux besoins individuels.

Le *Guide militaire relatif à la protection des civils* se concentre en définitive en premier lieu sur les aspects militaires de la protection des personnes civiles, en sachant que le contingent militaire n'est qu'une composante d'une mission internationale multidimensionnelle de grande envergure comportant des éléments civils et des forces de police. Par conséquent, le *Guide militaire relatif à la protection des civils* peut représenter, dans ce contexte, un document de référence utile également pour des acteurs non militaires.

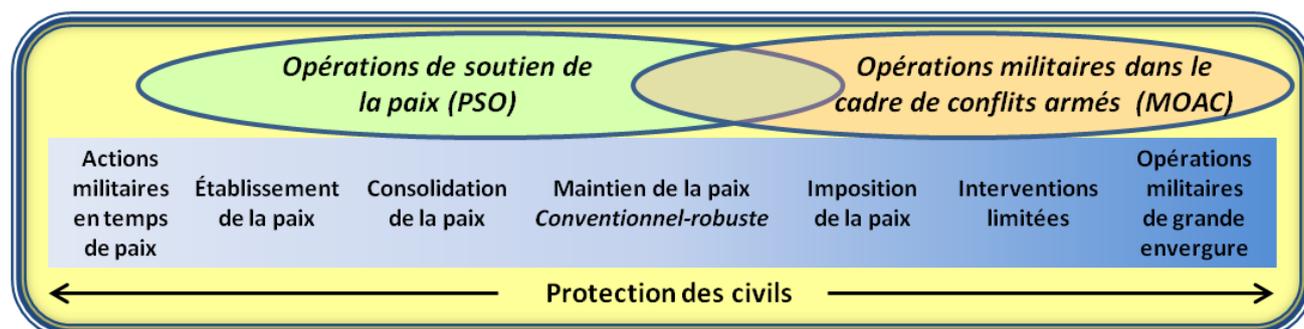
Les lecteurs doivent tenir compte du fait que le *Guide militaire relatif à la protection des civils* n'est pas un schéma de solution parfait pour la préparation, la planification et la mise en œuvre d'opérations de protection des personnes civiles. Il sert plutôt de document de référence à adapter par les lecteurs en fonction de leurs besoins et situations respectifs.

## Résumé succinct

La protection des civils est à prendre en compte et à intégrer dans toutes les opérations militaires, donc également dans les opérations de soutien de la paix (PSO) et les opérations militaires dans le cadre de conflits armés (MOAC). En vertu du droit international, les civils jouissent d'une protection générale, et lors d'actions de combat, les parties au conflit sont dans l'obligation de veiller à ce que les civils soient épargnés. La protection des civils est en outre l'objectif principal de nombreuses opérations militaires et fait souvent partie du mandat de mise en œuvre d'opérations de soutien de la paix.

Néanmoins, il n'existe pas d'interprétation claire et cohérente concernant l'étendue et la mise en œuvre de la protection des personnes civiles. De nombreuses analyses récentes ont montré que, lors de conflits armés, la population civile est le plus fortement menacée et la protection des civils lors d'opérations de maintien de la paix est souvent déficiente. Ces analyses ont révélé un grand nombre de problèmes, tels que des mandats insuffisants, une doctrine d'emploi peu appropriée, des divergences de point de vue concernant l'étendue de la protection de la population civile, des difficultés au niveau de la coopération entre les différents acteurs militaires, policiers ou civils nécessaires à la protection des personnes civiles, ainsi qu'un manque de capacités.

Ce *Guide militaire relatif à la protection des civils* vise à servir d'instrument aux chefs militaires leur permettant d'intégrer les tâches de protection lors de la mise en œuvre des PSO et MOAC décrites ci-dessous. Le guide pourrait également être intéressant pour les organisations internationales, les forces armées nationales, les centres de formation, les agents de la fonction publique et la police impliqués dans la protection des personnes civiles.



### ► Spectre d'opérations militaires ◀

Que ce soit lors de PSO ou de MOAC, les forces militaires contribuent de deux manières à la protection des personnes civiles.

- **Prévenir les dommages.** Les forces armées agissent dans le respect du droit humanitaire international, également appelé droit du conflit armé, et d'autres normes juridiques pertinentes, pour prévenir les dommages. Parallèlement, les forces militaires s'abstiennent de toute action entravant les efforts d'autres acteurs pour améliorer la sécurité des personnes.

- **Actions ciblées de protection des personnes civiles.** Les forces militaires mènent des opérations offensives, défensives et de stabilisation explicitement dans le but de prévenir des dommages à l'encontre de la population civile, parmi lesquelles également des opérations en vue de créer un environnement favorable à la protection de la population civile.

La première partie du guide aborde des réflexions générales sur le thème de la protection des civils comme les risques (dangers et menaces pouvant entraîner des risques potentiels pour la protection de la population civile). La notion de protection des civils fait l'objet d'une définition assez large, de différentes interprétations, et dans le cadre du *Guide militaire relatif à la protection de*

*civils* cette notion est systématiquement abordée dans le contexte de MOAC et de PSO. Dans ce guide, la protection des civils est définie comme « **les efforts en faveur de la protection des civils contre la violence physique, en faveur de la préservation de leurs droits à des services et ressources de première nécessité et en faveur de la garantie durable d'un environnement sûr, stable et équitable pour la population civile.** » Le guide explique que la protection des civils renferme des aspects militaires et non militaires et qu'il peut être appréhendé comme un catalogue de mesures échelonnées comportant, entre autres mesures, la protection directe contre la violence imminente, la mise à disposition de moyens de première nécessité, la protection des droits de l'homme et la création de conditions favorables. L'expérience a montré, et ce guide part également de ce principe, que les forces militaires ne sont qu'un élément partiel de la protection des personnes civiles. Dans de nombreux cas, les forces militaires soutiennent les forces de police et les organisations civiles qui, à terme, doivent garantir l'efficacité et la pérennité de la protection des personnes civiles.

Derrière le *Guide militaire relatif à la protection des civils* se cache la philosophie suivante :

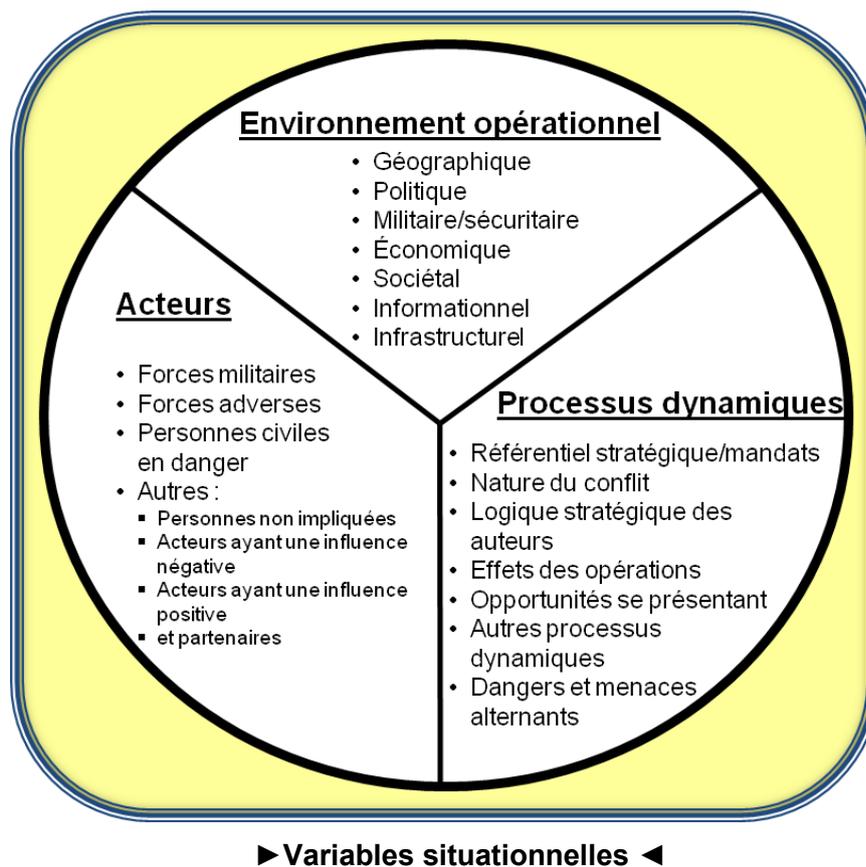
*La protection des civils constitue une priorité morale, politique, juridique et stratégique dans toute opération militaire. La population locale et dans le monde entier attend du personnel en uniforme qu'il garantisse la protection de la population ; à défaut, c'est la crédibilité et la légitimité de l'opération qui en souffrira, ce qui peut également anéantir d'autres objectifs.*

Dans ce guide, cinq principes généraux transverses concernant la protection des civils par des forces militaires dans le cadre d'opérations sont explicités:



► Les cinq principes gouvernant la protection des civils ◀

- **Principe #1: Préserver en permanence la connaissance de la situation.** Les forces militaires doivent connaître les variables situationnelles, parmi lesquelles les facteurs militaires et non militaires dans l'environnement opérationnel, les acteurs importants et les processus dynamiques représentés dans le schéma ci-dessous. Afin d'observer en permanence les variables situationnelles, les forces militaires doivent extraire et traiter des informations émanant d'un grand nombre de sources, échanger des informations importantes et dresser des appréciations précises des entraves à la protection des personnes civiles, telles que des dangers et des menaces.



- **Principe #2: Poursuivre les objectifs recherchés.** Les forces militaires et les autres acteurs feront tout pour mettre en œuvre cinq objectifs recherchés qui sont nécessaires à long terme à la protection des civils confrontés à une violence imminente.
  - Environnement sûr et stable
  - Bon fonctionnement des structures étatiques
  - État de droit
  - Bien-être social
  - Structures économiques durables

Les acteurs non militaires sont en premier lieu responsables de et aptes à la mise en œuvre d'un grand nombre de mesures nécessaires à la réalisation des objectifs. En coopération avec les forces de police, les forces militaires sont le mieux à même de créer un environnement sûr

et stable dans lequel la population civile est protégée contre des dangers imminents. Or, les quatre autres objectifs sont tout aussi importants, étant donné qu'ils ont une influence directe sur le bien-être de la population civile. En outre, la négligence des autres objectifs ou le manque de coordination des mesures prises peut aboutir à des dysfonctionnements générant des conflits qui représentent une menace pour la population civile. Les acteurs non militaires nationaux et internationaux se consacreront dans une large mesure à ces quatre autres objectifs. En règle générale, les forces militaires soutiennent ces autres acteurs et créent les conditions préalables à la réussite de leurs actions en préservant un environnement sûr et stable. Ce faisant, il faut à tout moment examiner des attentes réalistes, et afin de réaliser les objectifs recherchés, il faut, selon le cas, faire alterner la responsabilité des acteurs. Les tâches et les responsabilités peuvent être réparties entre les forces militaires, les institutions de l'État d'accueil ou des organisations internationales. Les forces militaires et les autres acteurs doivent veiller, lors du transfert de responsabilité, à ce que la protection des civils continue d'être assurée, étant donné que les risques pour la population civile dans ces phases de transition peuvent considérablement augmenter.

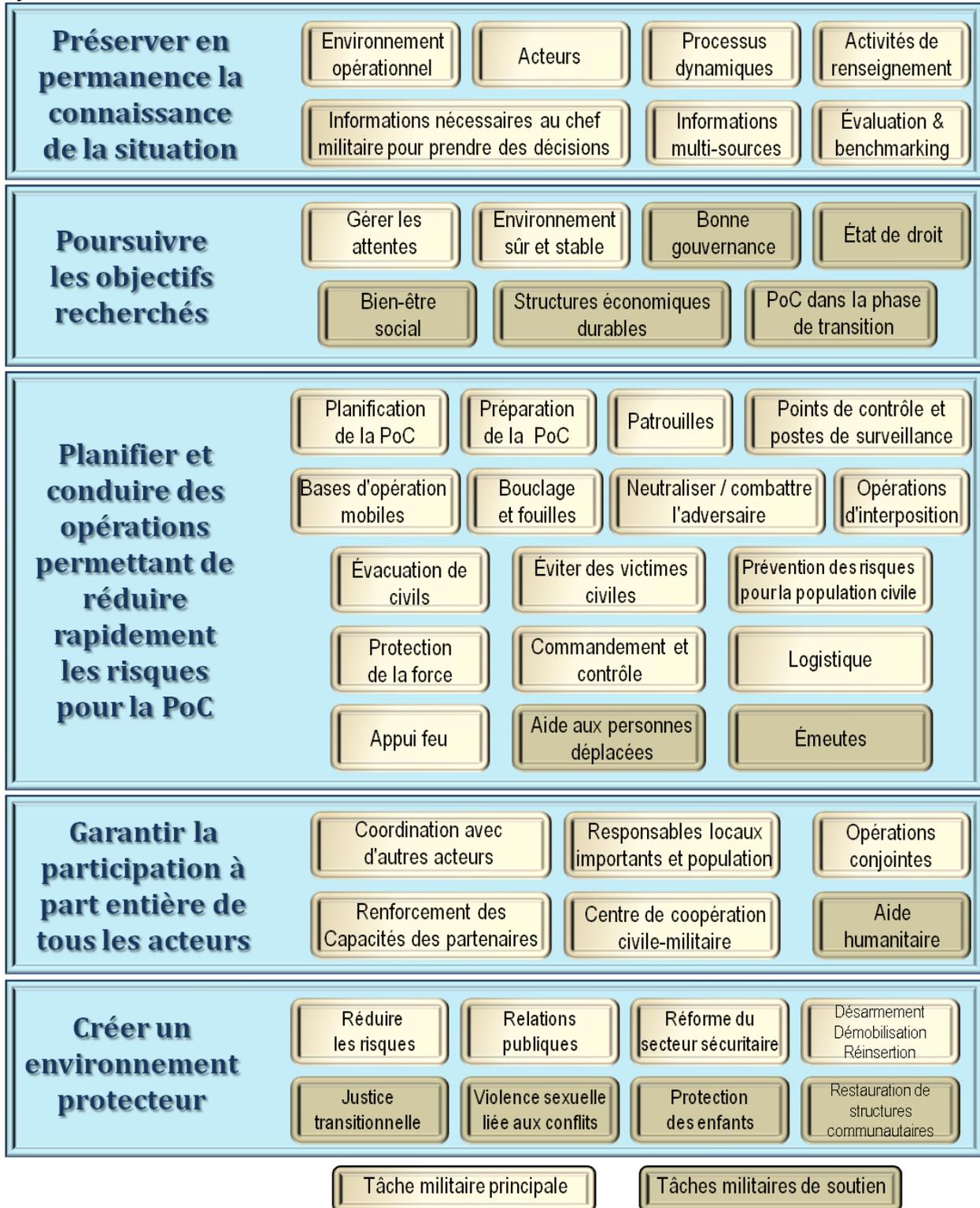
- **Principe #3: Planifier et conduire des opérations permettant de réduire rapidement les risques pour la protection des personnes civiles.** Dans certaines situations, des forces militaires préparent et conduisent des opérations visant spécifiquement la protection des personnes civiles. Dans d'autres cas, elles soutiennent la protection des civils par des opérations offensives, défensives et de stabilisation menées en premier lieu dans d'autres buts. Les forces militaires peuvent mettre en œuvre une combinaison de sept approches différentes pour la protection des civils : protection de zone, évacuation-défense-consolidation, séparation, développement des capacités des partenaires, repousser et combattre les forces adverses. Toutes les tâches militaires courantes, telles que le commandement et contrôle, les patrouilles, la logistique et la protection des forces peuvent avoir un impact considérable sur la protection des personnes civiles. Pour les forces militaires, il est important de tenir compte des considérations en matière de protection des civils lors de la planification et la conduite d'opérations et d'en anticiper les conséquences non désirées.

- **Principe #4: Garantir la participation à part entière de tous les acteurs.** La protection des civils est une entreprise multidimensionnelle qui requiert la participation d'un grand nombre d'acteurs, dont les forces de police, les ONG, les organisations internationales et nationales (de l'État d'accueil), les médias et le monde économique. La plupart des acteurs n'ont pas de relations formelles avec les forces militaires ou le niveau politique ; mais tous sont indispensables afin d'aboutir à l'état final recherché, c'est-à-dire l'amélioration de la protection des personnes civiles. Les chefs militaires doivent associer ces acteurs - au même titre que les responsables locaux et la population - et se concerter avec eux le plus efficacement possible. Les forces militaires mènent, en outre, des opérations conjointes avec des organisations militaires et civiles, internationales et nationales, ainsi qu'avec la police. Les forces militaires peuvent contribuer, en cas de besoin, à renforcer les capacités des partenaires et mettent souvent en place des centres de coopération civilo-militaire (CCM ou CIMIC) afin d'améliorer la coopération multidimensionnelle. Afin de réduire les risques de sécurité pour la population, les forces militaires peuvent faciliter l'assistance humanitaire en créant de « l'espace » pour les autres acteurs mieux à même de garantir la protection des personnes civiles.

- **Principe #5: Créer un environnement protecteur.** La protection des civils demande plus que l'accomplissement efficace de tâches militaires ; elle dépend également de la création d'un environnement favorable. Parmi les principales mesures nécessaires pour parvenir à cet objectif figurent la diminution constante des risques affectant la protection des civils et l'élimination d'autres risques liés à la mission, ainsi que des activités de relations publiques efficaces. La réforme du secteur sécuritaire (RSS), le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR) et la justice transitionnelle (JT) peuvent aider à transformer l'environnement de manière à garantir durablement la protection des civils. Dans le cadre de la création d'un environnement protecteur, une importance particulière revient au soutien militaire dans la prévention de la violence sexuelle liée

aux conflits (CRSV), la protection des enfants et la restauration de structures communautaires (community building).

Dans sa deuxième partie, le *Guide militaire relatif à la protection des civils* présente 45 tâches pertinentes, subdivisées en cinq chapitres chacun traitant un des principes majeurs relatifs à la protection des personnes civiles. La « grille des 5 principes et 45 tâches » est organisée de la façon suivante :



► La « grille 5-45 » de la protection des civils ◀

Chacune des 45 tâches présentées dans le *Guide militaire relatif à la protection des civils* englobe les éléments suivants :

- Description des tâches
- Pertinence de la tâche en vue de la protection de la population civile
- Description de l'accomplissement de la tâche
- Défis et problèmes

La plupart des 45 tâches ne sont pas limitées au contexte de la protection des civils ; la négligence d'une d'entre elles peut néanmoins entraîner l'échec de la protection des personnes civiles. La nature et l'importance des tâches varient selon le contexte et les objectifs (par ex. la question de savoir si les forces militaires sont engagées dans une MOAC ou une PSO). Les forces militaires occupent (tout au plus) un rôle de soutien dans l'accomplissement de douze de ces tâches, comme celles concernant la gouvernance, l'État de droit, le bien-être social et l'aide humanitaire (même si l'intervention de la force militaire constitue l'ultime recours dans des situation extrêmes). Dans beaucoup de situations, les forces militaires peuvent venir en appui des acteurs non militaires ; de toute manière, elles doivent tenir compte de ces derniers et ne doivent en aucun cas entraver leurs activités. Les 45 tâches se complètent largement et le succès (ou l'échec) de l'une d'entre elles a des incidences sur les autres. Les commandants et leurs états-majors sont tenus d'analyser consciencieusement l'applicabilité dans une situation donnée ; le cas échéant, il convient d'affiner certaines tâches, d'en ajouter d'autres ou d'annuler celles qui sont inadaptées.

Le guide se termine par un examen de solutions de compromis, lacunes et défis importants auxquels les chefs militaires sont susceptibles d'être confrontés très probablement (3e partie). Certains de ces compromis portent sur les compétences de l'État d'accueil et des acteurs externes, la protection des civils et d'autres objectifs, des buts à court et à long terme ainsi que l'interprétation du mandat par rapport aux besoins existant sur le terrain. La troisième partie met en évidence également les lacunes existant entre les exigences en termes de protection des civils (et d'autres exigences) et les capacités des forces militaires et des autres acteurs. Enfin, la troisième partie aborde les défis et problèmes à relever, tels que la corruption, les contraintes pesant sur les forces militaires, et la capacité à parvenir à une synergie des efforts.

Trop souvent dans le passé, les forces militaires n'ont pas suffisamment protégé la population civile pour différentes raisons ou représentaient elles-mêmes une menace pour elle. À l'avenir, les forces déployées dans le cadre de PSO ou MOAC devront faire preuve de beaucoup plus d'efficacité dans le cadre de la protection des civils. Ce *Guide militaire relatif à la protection des civils* montre que la contribution des forces militaires à la protection des civils dépend de la capacité de mener à bien de manière compétente un grand nombre de tâches. Les forces militaires sont appelées à concerter leurs actions avec les acteurs non militaires, tout en assumant la plupart du temps un rôle de soutien, et à faire face aux compromis, aux lacunes capacitaires et aux défis qui font de la protection des civils, même dans les conditions les plus favorables, une entreprise vraiment complexe. Pour cela, il faut disposer de forces bien formées, disciplinées, équipées adéquatement et flexibles. Elles doivent être présentes avec des effectifs suffisants et avoir le profil capacitaire approprié, maîtriser la situation et disposer des capacités permettant de coordonner efficacement les actions destinées à protéger la population civile. Les forces militaires doivent se consacrer entièrement à la protection des civils et se doter de chefs faisant preuve d'une compréhension approfondie des nécessités de la protection des civils et de la coopération efficace avec les autres acteurs, et qui agissent avec fermeté lorsque cela est nécessaire.

## À propos du Guide de référence militaire PoC

Les auteurs principaux sont Dwight Raymond, Bill Flavin, et Jürgen Prandtner de pour le maintien de la paix de Peacekeeping and Stability Operations Institute (PKSOI), l'U.S. Army War College. La modification et l'adaptation de la Guide de référence militaire PoC pour répondre aux besoins individuels des autres organisations sont vivement encouragées par les auteurs. S'il vous plaît contacter Dwight Raymond (allen.d.raymond2.civ @ mail.mil) pour plus d'informations.

remerciements sincères à:

Chiyuki Aoi	Kathleen Kuehnast
Paul Armitage	Daniel Levine
Mark Bowser	Lisa Löfquist
Chris Browne	Muhammad Arif Malik
Jennifer Bryson	Tomas Malina
Marlies Bull	Ralph Mamiya
Godfrey Buluma	Kenneth Martin
Michael Chu	Bill Martinez
Jacqui Coplen	Jenny McAvoy
Carlos Alberto Dos Santos Cruz	Greg McNeal
Stein Ellingsen	Helen Musser
Mike Esper	Jennifer Nevil
Maureen Farrell	Oanh-Nhi Nguyen
Theodore Feifer	Jose Ricardo Vendramin-Nunes
Karen Finkenbinder	Terry Nunn
Alison Giffen	Alla Polyakova
Aditi Gorur	Aurelie Proust
Shawn Greene	Jim Rolfe
Guy Hammond	Robert Schütte
Mike Hoffman	Naomi Stephan
Sarah Holewinski	Dennis Tewksbury
George Katsos	Catherine Tye
Marla Keenan	Andrew Viscardo
Max Kelly	Paul Williams
Dave Krall	Sarah Petrin Williamson

Les auteurs remercient également d'autres contributeurs qui préfèrent rester anonymes. Ce document n'est pas une politique officielle ni la-t-elle été approuvé par les organismes dont les individus ont contribué à son développement.

# PROTECTION DES CIVILS

## GUIDE DE RÉFÉRENCE MILITAIRE

La protection des civils (PoC) fait référence aux efforts visant à protéger les civils contre la violence physique, à garantir leur droit d'accès aux services et aux ressources essentielles, et de créer un environnement sûr, stable et juste pour les civils sur le long terme. La PoC constitue une priorité morale, politique, juridique et stratégique pour le maintien de la paix multidimensionnelle et pour d'autres opérations militaires. Les communautés sur le terrain et à travers le monde s'attendent à ce que le personnel en uniforme protège la population, faute de quoi la crédibilité et la légitimité de l'opération se mettent en péril et puissent nuire à d'autres objectifs. La Guide de référence militaire pour la protection des civils est principalement destinée à servir comme une ressource pour les commandants et les états-majors militaires qui doivent tenir compte de la PoC pendant la conduite des opérations. D'autres lecteurs, tels que les organisations internationales, les armées nationales, les centres de formation, et les fonctionnaires civils et la police, tous concernés par la POC, peuvent aussi s'intéresser à la Guide..

